

CHAMPIONNATS DE FRANCE COMBAT MINIMES

DATE Samedi 02 mai & Dimanche 03 mai 2020
SALLE Dôme de Villebon
ADRESSE Rue du Grand Dôme - 91140 Villebon-sur-Yvette
BILLETTERIE Tarif Adulte 1 jour : 8 euros / Tarif Adulte 2 jours : 10 euros / Gratuit - 12 ans
VALIDATION DES QUALIFIES Validation des présélectionnés par les clubs
6 € par athlètes
CATEGORIES Minimes M / F - Individuels



DATE LIMITE INSCRIPTION 17 avril 2020

Les dates, lieux, horaires sont donnés sous réserve de modification, les informations définitives sont disponibles sur www.ffkarate.fr

SAMEDI 02 MAI 2020

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : Nationalité *1, Catégories de poids*2

Contrôle et Pesée :

08h00-08h30 : Minimes Masculins : -35kg / -40kg
08h30-09h00 : Minimes Féminines : -35kg / -40kg
10h00-10h20 : Minimes Masculins : -45kg
10h00-10h30 : Minimes Féminines : -45kg
11h30-12h00 : Minimes Féminines : -50kg
11h00-11h30 : Minimes Masculins : -50kg
11h00-11h30 : Minimes Masculins : -55kg

09h30 : Début des Compétitions
FIN D'APRES MIDI : Finales et remise des médailles

DIMANCHE 03 MAI 2020

Contrôle et Pesée :

08h15-08h45 : Minimes Masculins : -60kg
09h00-09h45 : Minimes Féminines : -55kg
10h00-10h30 : Minimes Masculins : -65kg
10h30-11h00 : Minimes Féminines : +55kg
11h00-11h30 : Minimes Masculins : +65kg

09h30 : Début des Compétitions
FIN D'APRES MIDI : Finales et remise des médailles

*1 NATIONALITE

Pour les championnats nationaux, les compétiteurs majeurs doivent présenter **une pièce d'identité française** ; il est impératif de présenter soit la **carte nationale d'identité ou le passeport**. Aucun autre document ne sera admis.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories juniors nés sur le territoire français devront présenter un **justificatif de naissance** (ex : acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un **justificatif de domiciliation en France**. (Cf. chapitre 4 : compétiteur de nationalité étrangère). **Extrait du règlement Compétitions Saison 2019-2020 - page 26.**

*2 CATEGORIES DE POIDS

Pour les catégories poussins, pupilles, benjamins, minimes, des tolérances de poids sont accordés.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur pourra être inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids **7 jours avant la compétition**. **Extrait du règlement Compétitions Saison 2019-2020 - page 47.**